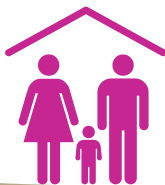
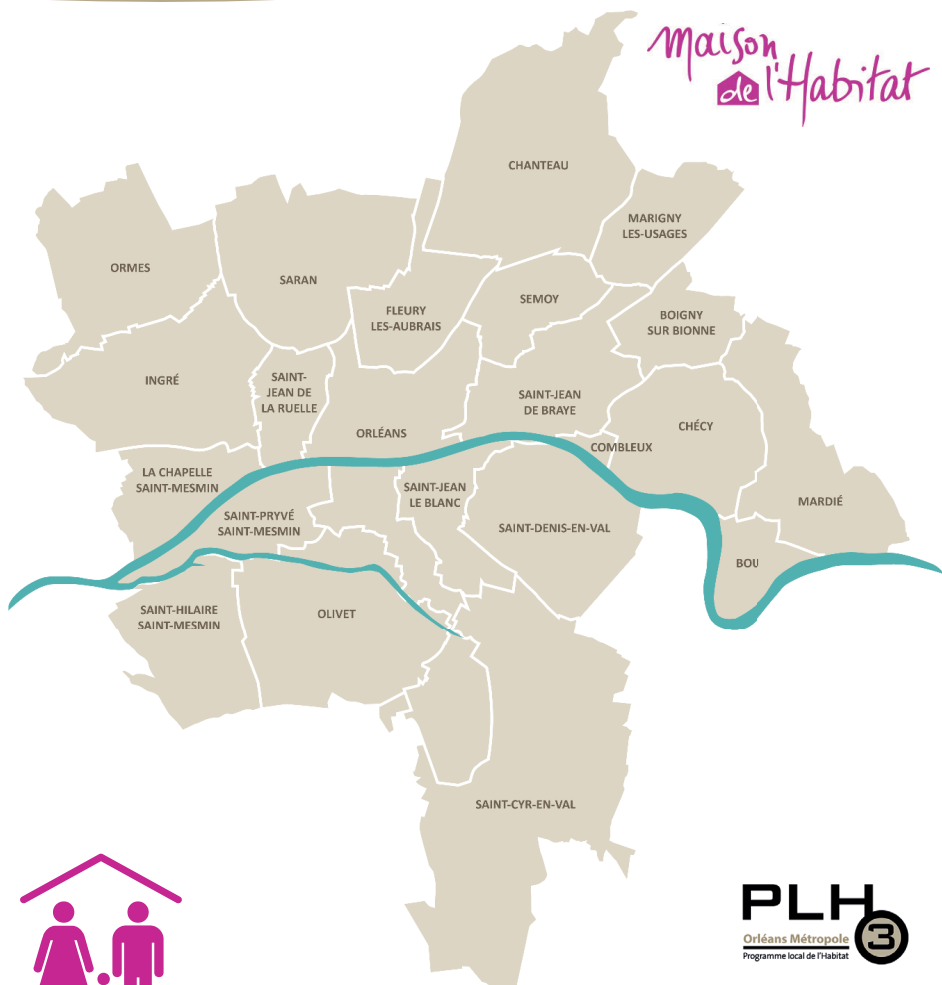


DEMANDER UN LOGEMENT SOCIAL SUR ORLÉANS MÉTROPOLE

«Ce qu'il faut savoir»

maison
de l'Habitat



PLH
Orléans Métropole
Programme local de l'Habitat

www.orsleans-metropole.fr | #OrleansMetropole



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

FAIRE UNE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

« LES ÉTAPES »

ÉTAPE ①

Vous déposez 1 seule demande :

- ↘ à la **Maison de l'Habitat** : entretien possible sur rendez-vous pour vous aider dans vos démarches

Maison de l'Habitat

- ↘ OU dans l'un des autres lieux d'enregistrement (adresses en fin de brochure)

- ↘ OU sur Internet : sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr

ÉTAPE ②

Vous recevez une attestation avec le numéro unique d'enregistrement sous 1 mois maximum :

- ↘ Par mail si demande déposée sur Internet
- ↘ OU par courrier si demande déposée dans un lieu d'enregistrement

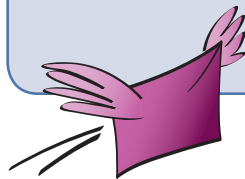
❗ Numéro unique communiqué immédiatement si demande déposée lors d'un entretien à la Maison de l'Habitat.

Pensez à actualiser votre dossier si votre situation évolue (famille, revenu, logement).

ÉTAPE ③

Votre demande est automatiquement consultable par tous les bailleurs sociaux de la Métropole Orléanaise.

Il est donc inutile de multiplier les demandes

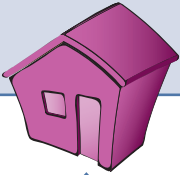




ÉTAPE 4

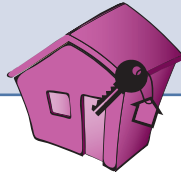
Un logement qui correspond à votre demande est disponible :

↳ Le bailleur (ou un réservataire) vous contacte pour compléter votre dossier



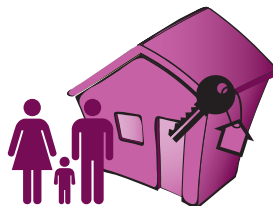
ÉTAPE 5

Si votre dossier est accepté par la commission d'attribution des logements et que vous acceptez le logement proposé, vous devenez locataire.



Si vous refusez le logement proposé, votre demande pourra être à nouveau examinée.

ⓘ Après plusieurs refus, votre demande pourrait ne plus être considérée comme prioritaire.



LA COTATION DE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL SUR ORLÉANS MÉTROPOLE

C'est quoi la cotation ?

La cotation consiste à attribuer un nombre de points à votre demande de logement social en fonction de :

- ♦ **vos**re situation personnelle
- ♦ **vos**re situation professionnelle
- ♦ **vos**re logement actuel.

Que devez-vous faire ?

Veiller à ce que votre demande soit toujours à jour et soit le reflet de votre situation actuelle.

Fournir toutes les pièces justificatives pour bénéficier des points correspondants (liste des pièces disponible auprès des lieux d'accueil et d'information).

A quoi ça sert ?

- ♦ Permettre de vous situer par rapport aux autres demandeurs.
- ♦ Aider l'étude des candidatures lors des commissions d'attribution des logements sociaux.



Le nombre de points évoluera à chaque actualisation de votre dossier.



Où trouver des informations sur votre cotation ?

↪ **Sur Internet :**
dans votre espace personnel sur le Portail Grand Public

www.demande-logement-social.gouv.fr

Vous pourrez y trouver :

- > La cotation de votre demande
- > Les éléments vous permettant d'apprécier le positionnement de votre demande par rapport aux demandes similaires
- > Le délai d'attente moyen constaté pour la typologie et localisation demandées
- > le caractère prioritaire ou non de votre demande

↪ **Après des guichets d'enregistrement de la métropole**
(liste en dernière page)

Et si vous refusez une proposition adaptée à votre situation ?



Le rang de votre dossier pourra être revu

à partir du deuxième refus d'un logement adapté à vos besoins et vos ressources (diminution de 30 points au score attribué à votre demande).

LA COTATION DE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL SUR ORLÉANS MÉTROPOLE

- les critères peuvent se cumuler -



Vous n'êtes pas locataire d'un logement social



Vous êtes déjà locataire d'un logement social

Situation vis à vis du logement actuel



Personne menacée d'expulsion sans solution de logement		40	40
Personnes hébergées en établissement ou logement de transition		40	/
Habitat indigne		30	30
Personne ayant à leur charge au moins un mineur et habitant dans un logement :	Dans un logement non décent	30	30
	Dans un logement manifestement suroccupé	30	30
Personne sans logement	Personne dépourvue de logement et hébergement	30	/
	Personne hébergée par des tiers	10	/
Ancienneté de la demande de logement social de plus d'un an		30	35
Logement inadapté au handicap ou perte autonomie		20	25
Taux d'effort trop élevé (plus de 40%)		20	25
Sous-occupation dans le parc social		/	15
Logement repris ou mis en vente par son propriétaire		10	/



En cas de refus



En cas de deuxième refus d'une proposition adaptée à votre situation		- 30	- 30
---	--	------	------



Situation personnelle



Violence familiale ou mariage forcé	40	40
Viol ou agression sexuelle au domicile ou aux abords	40	40
Sortie de prostitution	40	40
Victime de traite des êtres humains ou proxénétisme	40	40
Ménages relevant du premier quartile (critère de ressources)	10	10
Personne en situation de handicap	30	30
Sortie d'appartement de coordination thérapeutique	30	/
Divorce ou séparation	20	20
Etudiant ou apprenti	10	10
Ancien étudiant en résidence étudiante	10	/
Habite l'EPCI * (Orléans Métropole)	10	10
Habite la commune	5	5

*Orléans Métropole est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Situation professionnelle



Reprise d'activité après une période de chômage de longue durée	30	30
Travaille dans l'EPCI (Orléans Métropole)	15	15
Logement éloigné du lieu de travail	15	15
Changement de lieu de travail	10	10
CDD / Intérim	10	10



COORDONNÉES DES LIEUX D'INFORMATION

Crise sanitaire : La Maison de l'Habitat adapte ses horaires et son fonctionnement.

Ouverture au public du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 – le vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h.
Les entretiens se font uniquement sur rendez-vous. Pour toutes autres questions, le public est invité à appeler l'accueil ou à adresser sa demande par mail à info@mdh.orleans-metropole.fr

16 rue Jeanne d'Arc 45000 ORLEANS - tél : 02 38 68 10 40

info@mdh.orleans-metropole.fr - <https://maisonhabitat.orleans-metropole.fr>

 **Vous souhaitez des informations et enregistrer votre demande :**

Action Logement

(réservé aux salariés des entreprises privées d'au moins 10 salariés)

| 10 boulevard Rocheplatte, Orléans | 02 38 78 18 80 |

Chécy | CCAS - 11 rue du Maréchal Leclerc

| ccas@checy.fr | 02 38 46 60 87 |

Fleury-les-Aubrais | Pôle Solid'R, 64c rue des fossés

| logement@ville-fleurylesaubrais.fr | 02 38 71 93 42 |

France Loire | 33 rue du Faubourg de Bourgogne, Orléans

| contactez-nous@franceloire.fr | 02 38 54 32 10 |

3F Centre Val de Loire | 5 rue Michel Royer, Orléans

| commercial.icl@groupe3f.fr |

LogemLoiret | Agence Loire & Sologne : 3 rue Michel Royer, Orléans

| agenceloiretsologne@logemloiret.fr | 02 38 70 44 44 |

LogemLoiret | Agence Val & Forêt : 17 rue de Verdun, Fleury-les-Aubrais

| agencevaletforet@logemloiret.fr | 02 38 70 44 44 |

Pierres et Lumières | 1 rue Mirabeau, Orléans

| accueil45@plumieres.fr | 02 38 63 09 10 |

Résidences de l'Orléanais | 16 avenue de la Mouillère, Orléans

| contact@residences-orleanais.fr | 02 38 41 49 00 |

Saint-Denis-en-Val | Espace Social, 61 rue de Saint-Denis

| laurencebecquart@saintdenisval.com | 02 38 76 09 60 |

Saint-Pryvé-Saint-Mesmin | CCAS-Espace Social, 20 place Clovis

| ccas@saint-pryve.fr | 02 38 51 09 10 |

Scalis | 35 rue du Pont Bordeau, Saint-Jean-de-Braye

| contact@scalis.fr |

CDC-Habitat | 7 rue Molière, Orléans

| agence-orleans@cdc-habitat.fr | 0970 400 900 |

Valloire Habitat | 7 Passage Coligny, Orléans

| accueil.agence-orleans@valloire-habitat.com | 02 38 79 75 11 |

Valloire Habitat | 66 rue des Agates, Saint Jean de la Ruelle

| accueil.agence-sjr@valloire-habitat.com | 02 38 77 53 43 |

Valloire Habitat | 203 rue Jean Zay, Saint Jean de Braye

| accueil.agence-sjb@valloire-habitat.com | 02 38 79 74 47 |

 **Vous souhaitez des informations :**

ADIL du Loiret | 1bis rue Saint-Euverte, Orléans

| adil.eie@adil45.org | 02 38 62 47 07 |

Boigny sur Bionne | Mairie | logement.social@boignysurbionne.fr

| 02 38 75 21 32 |

Bou | Mairie | mairie@mairiedebou.fr | 02 38 58 15 65 |

Chanteau | Mairie | mairiedechanteau@wanadoo.fr

| 02 38 75 00 59 |

Combleux | Mairie | mairie.combleux@wanadoo.fr

| 02 38 55 11 13 |

Ingré | Mairie | ccas@ingre.fr | 02 38 22 85 22 |

La Chapelle-Saint-Mesmin | Centre social, Allée des Séquoias

| 02 38 22 77 75 |

Mardié | Mairie - CCAS | mairie@ville-mardie.fr

| 02 38 46 69 69 |

Marigny-les-Usages | Mairie | mairie@marignylesusages.fr

| 02 38 75 04 15 |

Olivet | Mairie | social@olivet.fr | 02 38 69 83 12 |

Orléans | Maison de l'Habitat | info@mdh.orleans-metropole.fr

| 02 38 68 10 40 |

Ormes | Mairie | social@ville-ormes.fr

| 02 38 70 83 13 |

Saint-Cyr-en-Val | CCAS | contact@mairie-saintcyrval.fr

| 02 38 76 20 20 |

Saint-Hilaire-Saint-Mesmin | Mairie

| mairie@mairie-st-hilaire-st-mesmin.fr | 02 38 76 30 24 |

Saint-Jean-de-Braye

| CCAS - Maison des Longues Allées, 25 rue de Mondésir

| ccas@ville-saintjeandebraye.fr | 02 38 52 40 93 |

Saint-Jean-de-la-Ruelle | Mairie

| etat.civil@ville-saintjeandelaruelle.fr | 02 38 79 33 00 |

Saint-Jean-le-Blanc | Mairie | fmerabet@saintjeanleblanc.com

ou cthauvin@saintjeanleblanc.com

| 02 38 66 18 35 ou 02 38 66 18 34 |

Saran | Mairie | logement@ville-saran.fr | 02 38 80 34 02 |

Semoy | CCAS, 65 rue du Bourg | s.solidarite@ville-semoy.fr

| 02 38 61 96 53 |